

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI

ministère de la
transition
écologique et
solidaire



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh AGENT accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	SSIM-SPE tech / info*SSIM/COLLAB/MOESD
Poste offert aux :	TSEEAC
Affectation :	SSIM SSIM/COLLAB/MOESD Pôle maîtrise d'oeuvre des systèmes distribués (ATHIS MONS CEDEX)
Fonction / Poste :	1 SPE tech / info*SSIM/COLLAB/MOESD
Filière / Métier :	Informatique de gestion et logistique Concepteur développeur d'application
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	RUIZ, Dominique - 01.69.84.60.78 dominique.ruiz@aviation-civile.gouv.fr CASSAM-SULLIMAN, Yazid - 01.69.84.61.84 yazid.cassam-sulliman@aviation-civile.gouv.fr
Personne remplacée :	MONTGERMONT, Caroline

Date limite de réception des dossiers par la DSNA :

Date limite de modification des candidatures :

Envoi par le service (uniquement si SIRh AGENT n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh AGENT via Bravo Victor
Si SIRh AGENT n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 80

Définition :

CHARGE DE PROJET COLLAB/MOESD - DSI

Au sein de la DSI (SSIM), service à compétence nationale dédié au système d'information, de gestion et de pilotage de la DGAC, le domaine « Applications Collaboratives » est chargé, en qualité de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'oeuvre de l'étude, du développement, de la maintenance et de la coordination des projets des applications et systèmes à l'usage de l'ensemble des agents de la DGAC.

En coordination avec les directions et services de la DGAC, il assure la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'oeuvre des applications collaboratives (portail d'entreprise, les outils de gestion de cycle de vie de l'information...) et des systèmes distribués (annuaires, messagerie, agenda).

Tâches :

Sous l'autorité du Chef de pôle, le Chargé de projet :

- pilote et valide les opérations d'intégration des composants organiques des projets de modernisation des infrastructures des systèmes et réseaux. Les systèmes couverts regroupent les infrastructures réseau (Internat), la messagerie (Amelia), l'agenda, l'annuaire/gestion identifié/identifiant (Angelique), le portail WEB, etc ;
- garantit la réalisation des phases de test d'Intégration (I), de recette fonctionnelle (R), de validation d'ensemble (VAL) et de test en situation (Utilisation Opérationnelle Programmée). Il les fait conduire ou les conduit lui-même dans certains cas ;
- élabore et s'assure de la mise en oeuvre des modalités techniques nécessaires pour que la phase aval du déploiement soit maîtrisée de façon sûre ;
- pilote l'élaboration des procédures de déploiement en production et suit l'exécution du processus de déploiement qui est pris en charge par le domaine Exploitation du SSIM (DSI) ou par les AIGs dans les centres.

Profil - Qualification :

Savoir-faire :

- Coordonner, animer, organiser ;
- Travailler en équipe, déléguer, rendre compte ;
- Piloter un projet, planifier des délais et des ressources ;
- Proposer des solutions ;
- Faire preuve de sens relationnel ;
- Capacité rédactionnelle

Connaissances :

- bonne connaissance en informatique technique en environnement Unix/Linux ;
- connaissance des logiques de paquet RPM (en environnement RedHat ou Suse) ;
- connaissance en méthodologie systèmes : connaissance des cycles/phases de développement en V, en spirale/itératif ;
- pratique de démarche d'ingénierie système : gestion des exigences, pratiques de test intensifs, suivi de la non régression des systèmes ;
- pratique des méthodes Intégration Validation Systèmes développés par le monde opérationnel NA et de Méthodologie d'Intervention sur Système Opérationnel.

A défaut, le candidat devra pour acquérir les compétences manquantes suivre les actions de formations spécifiques.

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI

ministère de la
transition
écologique et
solidaire



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh AGENT accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	DTI-Expert confirmé*DTI/ATM/SSQ/M
Poste offert aux :	IEEAC IESSA - Poste à profil TSEEAC - TSEEAC 2ème qualification exigée
Affectation :	DTI DTI/ATM/SSQ/M Surveillance supervision qualité de service (TOULOUSE CEDEX 1)
Fonction / Poste :	1 Expert confirmé*DTI/ATM/SSQ/M
Filière / Métier :	Ingénierie et exploitation des systèmes Spécialiste du système d'assistance automatisé au contrôle de la circulation aérienne
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	
Renseignement complémentaire :	RICCI, Stéphane - 05.62.14.50.80 Stéphane.ricci@aviation-civile.gouv.fr HERVE, Frédéric - 05.62.14.53.84 Frederic.herve@aviation-civile.gouv.fr
Remarque :	Autre personne à contacter : Didier RICHERT, adjoint au chef de pôle SSQ, 05.62.14.56.31

Date limite de réception des dossiers par la DSNA :

Date limite de modification des candidatures :

Envoi par le service (uniquement si SIRh AGENT n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh AGENT via Bravo Victor
Si SIRh AGENT n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 80

Définition :

Expert Confirmé sur les Filets de Sauvegarde

Tâches :

Au sein du domaine ATM, le pôle « Surveillance, Supervision et qualité de service » est en charge :

- des systèmes de surveillance air et des serveurs d'alerte
- des systèmes de supervisions
- des outils de gestion de la sécurité (enregistreurs, aide au dépouillement, aide aux suivi d'incidents).

Le pôle SSQ assure la maintenance des services d'alerte STCA, MSAW, APW, DADA entre autres.

Ces services sont d'une importance grandissante pour les contrôleurs aériens et sont portés par le serveur COSNET qui est déployé et en service opérationnel dans 18 approches. Ce système développé par la DTI assurera la fourniture des services d'alertes dans le cadre des programmes de modernisation 4Flight, SYSAT et SESAIR.

Le candidat retenu participera aux activités de maîtrise d'ouvrage des filets de sauvegarde. Il travaillera en collaboration avec d'autres entités de la DTI et en partenariat avec l'industriel.

Des actions de formation et transfert de compétence seront mises en place pour faciliter sa prise de fonction.

Profil - Qualification :

Goût pour la technique

Aptitude au travail d'équipe

Qualités relationnelles

Volontarisme

Capacité à gérer les priorité

Capacité de synthèse

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI

ministère de la
transition
écologique et
solidaire



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh AGENT accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	DSAC/SO-Inspecteur de surveillance*DS-SO/ADT/SUR
Poste offert aux :	ASSAC TSEEAC
Affectation :	DSAC/SO DS-SO/ADT/SUR Division Sûreté (MERIGNAC CEDEX)
Fonction / Poste :	3 Inspecteur de surveillance*DS-SO/ADT/SUR
Filière / Métier :	Certification, contrôle et surveillance Inspecteur
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	GILLET, Thierry - 05.57.92.81.21 thierry.gillet@aviation-civile.gouv.fr MORNON, Christophe - 05.57.92.93.71 christophe.mornon@aviation-civile.gouv.fr
Remarque :	Remplacement de Mmes Olivia BURG, Annabelle MARLIER-QUENARD et de M. Jérôme DUFAUR-DESSUS

Date limite de réception des dossiers par la DSNA :

Date limite de modification des candidatures :

Envoi par le service (uniquement si SIRh AGENT n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh AGENT via Bravo Victor
Si SIRh AGENT n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 80

Définition :

Définition : INSPECTEUR DE LA SURVEILLANCE en sûreté

Sous l'autorité du chef de la division sûreté participe :

- au contrôle de l'application de la réglementation relative aux mesures de sûreté et assure le suivi de la mise en conformité ;
- à l'élaboration de la réglementation locale ;
- à l'organisation, pour les aéroports de la DSAC/SO, de la coordination au niveau local avec l'autorité préfectorale et les services compétents de l'Etat (Comité Local de Sûreté, Comité Opérationnel de Sûreté) ;
- à la délivrance des autorisations administratives et agréments relatifs à la sûreté ;
- à l'instruction des programmes de sûreté des opérateurs ;
- à la formulation d'avis techniques sur l'aspect sûreté des projets des exploitants d'aéroports ;
- à la gestion des titres de circulation des aéroports ;
- à la démarche qualité ;
- à la sensibilisation des personnels DGAC en matière de sûreté.

Profil - Qualification :

- Très bonne connaissance des réglementations françaises, européennes et OACI dans le domaine de la sûreté et de leur mécanisme d'élaboration
- Connaissance du fonctionnement aéroportuaire et de ses différents acteurs
- Capacité à effectuer des déplacements réguliers sur les aéroports de la DSAC/SO
- Capacité d'analyse et rédactionnelle de rapports d'inspection
- Goût et aptitude pour la mise en oeuvre d'une démarche qualité
- Sens de l'organisation, de la planification et de la méthode
- Goût et aptitude pour l'animation de réunions formelles et de groupes de travail
- Sens du contact, de la concertation, du dialogue et de la négociation
- Connaissance de la langue anglaise souhaitable

RÈGLES D'AFFECTION DES INSPECTEURS DE SURVEILLANCE :

Les agents qui entrent dans la filière des Inspecteurs de la Surveillance sont nommés au niveau débutant.

Les agents qui changent de domaine d'activité dans la filière des Inspecteurs de la Surveillance sont nommés :

- au niveau débutant pour les inspecteurs ;
- au niveau inspecteur pour les inspecteurs confirmés.

Les agents qui restent dans le même domaine d'activité maintiennent leur niveau (mais leur ancienneté dans le niveau n'est pas maintenue).

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI

ministère de la
transition
écologique et
solidaire



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh AGENT accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	DSAC/N-Inspecteur de la surveillance*DS-N/SR3/AER
Poste offert aux :	TSEEAC
Affectation :	DSAC/N DS-N/SR3/AER Division aéroports (Roissy) (ROISSY CHARLES DE GAULLE CEDEX 1)
Fonction / Poste :	1 Inspecteur de la surveillance*DS-N/SR3/AER
Filière / Métier :	Certification, contrôle et surveillance Inspecteur
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	MONTET, Sébastien - 01.74.37.73.74 sebastien.montet@aviation-civile.gouv.fr CAZES, Bertrand - 01.74.37.70.82 bertrand.cazes@aviation-civile.gouv.fr
Remarque :	Ce poste requiert l'obtention de la licence de surveillance "AER/OPS/INFRA-OPS/SERVICES/Auditeur" selon les modalités précisées par arrêté du 2 juillet 2015.
Personne remplacée :	HORNBECK, Christine

Date limite de réception des dossiers par la DSNA :

Date limite de modification des candidatures :

Envoi par le service (uniquement si SIRh AGENT n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh AGENT via Bravo Victor
Si SIRh AGENT n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 80

Définition :

Inspecteur de surveillance polyvalent dans le domaine de la sécurité aéroportuaire, chargé de mener des actions de contrôle auprès d'Aéroports de Paris, du suivi des changements sur les aérodromes certifiés de Paris-Charles de Gaulle et de Paris-Le Bourget et de l'alimentation de la base de données ECCAIRS.

Dans le domaine de la sécurité aéroportuaire, instruit les demandes d'autorisations administratives et en assure la surveillance continue. Participe aux actions de surveillance continues pour l'ensemble des acteurs concernés.

Tâches :

Dans le domaine de la sécurité aéroportuaire :

- Informe les exploitants d'aérodrome des conditions de délivrance des homologations des pistes et des certificats de sécurité aéroportuaire ;
 - Propose les décisions relatives à la délivrance, au renouvellement, à la modification, à la suspension ou au retrait des certificats de sécurité aéroportuaires et des décisions d'homologation des pistes ;
 - Examine les dossiers en relation avec le maintien des conditions d'homologation des pistes ;
 - Prépare, réalise et suit les contrôles CHEA/TAC, sécurité de l'exploitation, SSLIA et SLPA, rédige les rapports correspondants ;
 - Propose les décisions relatives à la délivrance, au renouvellement, à la suspension ou au retrait des agréments des personnels SSLIA ;
 - Instruit les demandes en rapport avec les activités récréatives (feux d'artifice, lâchers de ballons) ;
 - Contribue au fonctionnement local du PSE, en particulier en réalisant l'analyse du risque à partir des incidents notifiés par les exploitants.
-
- Informe les postulants sur les conditions de délivrance de l'agrément sollicité,
 - Instruit le programme de sûreté fourni par le demandeur d'une délivrance initiale, d'un renouvellement ou d'une modification de l'agrément sollicité,
 - Vérifie sur site la mise en oeuvre des mesures décrites dans le programme de sûreté.
 - Propose la décision relative à l'agrément sollicité.
 - Planifie, prépare, réalise et suit les contrôles/inspections auprès des organismes surveillés et rédige les rapports associés.
 - Informe régulièrement son encadrement de l'avancement du plan de surveillance concerné.
 - Participe aux missions de surveillance locale de l'ensemble des autres acteurs autant que de besoin.

Profil - Qualification :

- domaine principal européen (IR-ADR) et secondaire national (CHEA/TAC)
- techniques d'inspection et d'audit
- exploitation aéroportuaire"

Savoirs généraux et pratiques :

- Parfaite connaissance du domaine réglementaire national et européen relatif à la sécurité aéroportuaire, notamment CHEA/TAC, RUE 139/2014
- Expérience requise en matière de techniques d'inspection et d'audit exploitation aéroportuaire
- Expérience en matière d'urbanisme appréciée
- Avoir suivi avec succès les formations habilitantes

Savoir-faire :

- faire preuve de qualité relationnelle d'écoute et de propositions
- savoir gérer des situations conflictuelles et des prises de décisions dans des délais limités

- esprit de rigueur, d'analyse et de synthèse
- sens du compte-rendu
- savoir rédiger des rapports
- aptitude à l'initiative et à la prise de responsabilités
- disponibilité et aptitude à travailler en équipe

RÈGLES D'AFFECTATION DES INSPECTEURS DE SURVEILLANCE :

Les agents qui entrent dans la filière des Inspecteurs de la Surveillance sont nommés au niveau débutant.

Les agents qui changent de domaine d'activité dans la filière des Inspecteurs de la Surveillance sont nommés :

- au niveau débutant pour les inspecteurs ;
- au niveau inspecteur pour les inspecteurs confirmés.

Les agents qui restent dans le même domaine d'activité maintiennent leur niveau (mais leur ancienneté dans le niveau n'est pas maintenue).